

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Monsieur FOUGERES, Conseillers
En présence de Madame BRUNEAU, Rapporteure publique
Madame LEJEUNE, Greffière

10 heures 15

01)	DOSSIER N° 2202418	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande de comdamner le CH de Dunkerque à l'indemniser des préjudices subis lors de sa prise en charge au sein de cet établissement	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	LEUPE VERHOEVEN DHORNE AVOCATS (Cour)
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT	Maître DE BERNY Benoit (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE	SELAS TAMBURINI-BONNEFOY (Cour)
02)	DOSSIER N° 2203492	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la SATD émise le 3 mars 2022 par le CHRU de Lille pour un montant de 15 694,53 euros	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOFAXIS	LKJ AVOCATS (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	DIRECTEUR
Observateur	TRESORERIE CHRU DE LILLE	

10 heures 15

03) DOSSIER N° 2209920 RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES

Titre de l'affaire Demande de réparation du préjudice subi suite à son hospitalisation au centre hospitalier régional universitaire de Lille.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X Madame X	SAINT ROCH AVOCATS (Cour) SAINT ROCH AVOCATS (Cour)
Défendeur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARTOIS CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	Maître DE BERNY Benoit (Cour) Maître VANDENBUSSCHE Pierre (Cour) SCP D AVOCATS SAIDJI ET MOREAU

Arrêté le 07/11/2024

Le président du tribunal